



GROUPEMENT ROMAND D'ETUDES SUR
L'ALCOOLISME ET LES TOXICOMANIES

Argumentaire en faveur de la dépénalisation de la consommation de cannabis

Sommaire

Introduction	2
Des choix clairs de société	4
Argumentaire	
La construction sociale et historique	8
Qu'est-ce que le cannabis?	9
De la prévention à la promotion de la santé	11
Répression	13
Quelques pistes d'actions concrètes	14
Références	16
<i>Annexe 1</i>	
Prise de position du GREAT au sujet de la révision de la loi sur les stupéfiants	17
<i>Annexe 2</i>	
Tableau comparatif sur la dangerosité des drogues	19
<i>Annexe 3</i>	
Positions européennes en matière de stupéfiants	20

Introduction

Les professionnels de la prévention et du traitement des problèmes dus aux dépendances, regroupés au sein du GREAT, travaillent depuis longtemps sur les questions posées par les dépendances aux niveaux de la santé, de l'insertion sociale et, de manière générale, de l'impact de la consommation de stupéfiants sur les relations sociales. A partir des principes de sa Charte, le GREAT a pu préconiser le rejet de l'initiative dite "Jeunesse sans drogue" et laisser la liberté de vote pour "Droleg" en appuyant fermement la révision de la loi sur les stupéfiants.

Il propose aujourd'hui cet argumentaire en faveur de la dépénalisation de la consommation du cannabis, argumentaire qui entre dans une réflexion plus large, celle de la révision de la loi sur les stupéfiants. En effet, cette révision met un accent particulier sur la santé publique. C'est donc cette dimension que le GREAT souhaite valoriser, même s'il estime que la Confédération ne va pas suffisamment loin, notamment dans la dépénalisation de la consommation de tous les psychotropes.

Les valeurs de la Charte

Dans sa Charte - et en accord avec d'autres associations aux niveaux suisse et européen, notamment l'ERIT - le GREAT valorise et défend:

a) Au niveau de la personne

- le respect de la personne et de ses choix, y compris la responsabilité de ses dépendances;
- la prise en compte de la globalité de la personne;
- l'accès aux soins et aux moyens d'améliorer sa qualité de vie;
- l'accès aux droits et devoirs liés à la citoyenneté et la responsabilisation de la personne face à ses droits et devoirs;
- le développement des compétences sociales, du projet personnel et la notion d'apprentissage;

- l'idée que l'addiction, même la plus prolongée, doit être considérée comme une situation provisoire et réversible;
- l'orientation du soutien en fonction de la souffrance (et non du type de produit).

b) Au niveau de la société

- la priorité donnée à la prévention;
- le renforcement des solidarités et des liens sociaux;
- le respect du pluralisme culturel et des minorités;
- la prééminence de la complémentarité sur la compétitivité, de la coopération sur la performance.

Toutes les actions qui peuvent être menées avant la stigmatisation d'un comportement problématique lié à l'usage de substances psychotropes doivent être favorisées.

La politique des dépendances doit tenir compte d'aspects plus globaux liés à l'intégration sociale, l'augmentation des compétences des groupes et des individus, le développement de la solidarité.

Des choix clairs de société

Éviter toute forme d'exclusion

Une politique des dépendances doit entrer dans une réflexion plus globale de politique sociale et sanitaire: toutes les actions qui peuvent être menées avant la stigmatisation d'un comportement problématique lié à l'usage de substances psychotropes doivent être favorisées. En ce sens, nous préconisons, entre autres choses:

- de favoriser tout ce qui peut permettre l'intégration des groupes marginalisés et des personnes en danger d'exclusion
- d'engager et d'appuyer financièrement toutes les activités permettant de donner aux collectivités locales les moyens d'accroître les compétences sociales des groupes et des individus, particulièrement dans les domaines de la médiation et de l'intégration
- de développer tous les axes de lutte contre le chômage et celui des jeunes en particulier
- de préserver et de développer le tissu associatif.

Bref, éviter la déliquescence des liens sociaux. Tout cela entre dans des choix politiques déterminés: favoriser une solidarité qui permette aux personnes qui sont en échec individuel de retrouver un ancrage dans la société et éviter de stigmatiser des comportements minoritaires.

En effet, le coût des actions de prévention, du traitement des abus et des dépendances est plus élevé pour la société si l'on n'est pas attentif, en amont, aux problèmes qui peuvent provoquer les diverses dépendances.

Promotion de la qualité de la vie: des hommes et des femmes responsables

Les réflexions que nous proposons se réfèrent à un modèle de société fondé sur la reconnaissance de la capacité de choix de chaque individu comme membre d'un collectif. L'éducation - familiale, scolaire, professionnelle, etc. - doit donc être axée sur un tel apprentissage. La notion de promotion de la santé ou, mieux encore, de promotion de la qualité de vie nous semble exprimer le sens de notre modèle. Nous nous référons ici à la Charte d'Ottawa - prenant en compte les notions de santé physique, psychique et d'intégration sociale.

En ce sens, nous préconisons, entre autres choses, de développer et de favoriser toutes les activités qui permettent, dans le cadre scolaire, à l'enfant et au jeune d'améliorer l'estime de soi et des autres ainsi que sa capacité d'analyse et de choix.

Cela postule clairement que nous appuyons une politique orientée sur le développement communautaire et citoyen ainsi que des actions avec l'ensemble de la population. Tous les outils qui permettent la responsabilisation des individus et des groupes et l'augmentation des capacités de choix de chacun doivent être favorisés.

En terme de politique des dépendances

Le GREAT souhaite encore, en fonction de ce qui précède, affirmer divers éléments qui devraient faire partie d'une politique face aux dépendances. Cette politique va évidemment dans le sens de la prise en compte de l'ensemble des usages problématiques de produits ou d'attitudes sources de dépendances - les interdictions décréetées actuellement, axées sur les produits, étant contre-productives et limitatives. Le GREAT préconise:

• de mettre en place une loi qui dépénalise la consommation de tous les stupéfiants et qui intègre l'ensemble des problèmes de dépendances

Les drogues illégales le sont parce que le législateur l'a voulu et non pas parce qu'elles sont nécessairement plus dangereuses que les drogues légales. Si l'on estime que la consommation de stupéfiants met en danger la société

Nous préconisons de développer et de favoriser toutes les activités qui permettent, dans le cadre scolaire, à l'enfant et au jeune d'améliorer l'estime de soi et des autres ainsi que sa capacité d'analyse et de choix.

L'interdiction légale de la consommation du cannabis a montré son inefficacité en terme de prévention. Le GREAT est partisan de l'ouverture de débats autour des interdits qui deviennent alors applicables par l'éducation, la formation, l'information et la prévention.

et ses règles - ou la démocratie par l'exclusion d'une partie de la population - l'interdiction n'est pas opérante. C'est donc au niveau de la négociation des règles sociales qu'il faut intervenir.

En ce domaine, une différence est à marquer entre interdiction et interdit. L'interdiction s'impose par la force brute de la loi; la punition en est le corollaire. L'interdit renvoie à un ensemble de pratiques culturelles ou sociales tacitement admises réglant tel ou tel aspect du comportement personnel ou interpersonnel. L'interdit relève plutôt des moeurs et se rend applicable par l'éducation, par la formation, par l'information et par la prévention. Ainsi, il est possible de nuancer l'espace qui sépare la dépénalisation de la légalisation.

Le GREAT est partisan d'une dépénalisation de la consommation des stupéfiants au sens de la commission Schild. En effet, toutes les expériences de répression ont montré, jusqu'à ce jour, leur incapacité à traiter ce problème et, pire, elles augmentent sérieusement les dangers de la consommation rejetant le consommateur dans l'illégalité - donc la marge. Ainsi, le consommateur devient moins accessible tant aux actions de prévention qu'aux soins.

• de différencier clairement les notions de consommation, d'abus et de dépendances

En effet, ce n'est pas la consommation modérée et contrôlée de produits psychotropes légaux ou illégaux qui pose problème. Une consommation d'alcool, de cannabis ou de médicaments psychotropes contrôlée ne met en danger, dans la majorité des cas, ni la santé ni la société. L'abus de produits psychotropes peut, lui, poser des problèmes: en effet, cet abus peut provoquer des dégâts en termes de santé, de rapports sociaux, au niveau de l'emploi ou de la famille. Dans ces cas, des mesures d'aide ou d'accompagnement peuvent être prises dans le sens de ce qui est proposé actuellement en termes de prévention ou de prise en charge thérapeutique. L'abus ne mène pas nécessairement à la dépendance. Notons toutefois que l'abus, même ponctuel, peut poser de réels problèmes, la dépendance pouvant s'installer à long terme.

La dépendance se situe encore à un autre niveau qui peut être lié au fonctionnement psychique, neuro-biologique et physiologique de la personne. Chacun ne devient pas dépendant en consommant la même dose à la même fréquence. Les conditions de consommation et l'environnement sont aussi des éléments à prendre en compte dans la définition de la dépendance.

La perte de maîtrise de l'usage du produit est un des signes qui caractérise une dépendance installée.

En cas de dépendance, les moyens de traitement mis en place actuellement peuvent encore être améliorés et complétés.

Il existe une différence fondamentale entre consommation, abus et dépendance.

Nombre de produits psychotropes peuvent être consommés modérément sans dangers pour la santé.

La pénalisation de la consommation de cannabis est une construction socio-politique.

Argumentaire

1. La construction sociale et historique

La pénalisation du cannabis est une construction politique

Durant de nombreuses années, le cannabis était en vente libre en Europe et aux États-Unis. En 1937, Harry Anslinger, un militant de la prohibition, pousse le gouvernement à décréter que le cannabis est une drogue dangereuse. Le cannabis est utilisé par les Noirs et par des groupes culturels minoritaires. Il a peur que ce psychotrope provoque révoltes sociales et grèves. Il impose son point de vue qui fera tache, après les États-Unis, dans toute l'Europe.

Dès les années 60, ce n'est plus de la violence que les défenseurs de la prohibition ont peur mais d'un produit qui rend la jeunesse molle et apathique...

En Suisse, le cannabis est un stupéfiant depuis sa définition, comme tel, dans la loi sur les stupéfiants de 1951

En Suisse aussi, à l'image des États-Unis, le cannabis est devenu un stupéfiant. Aucune étude scientifique n'a réussi à prouver qu'une consommation modérée était dangereuse pour la santé (voir à ce sujet le chapitre "effets sur la santé"). Il ne s'agit donc que d'une construction sociale liée aux peurs que ce stupéfiant mette en cause la cohésion ou les règles sociales en vigueur. Le cannabis est déclaré stupéfiant donc il est dangereux...

La consommation de cannabis augmente

Ces dernières années, la consommation de cannabis a beaucoup augmenté: elle a presque triplé ces douze dernières années chez les jeunes de 15 à 19 ans - 44% d'entre eux soit environ 500'000 ont déjà goûté à la marijuana ou au cannabis. 27% des adultes ont fait de même, ce qui représente environ 1'500'000 personnes. 49'000 jeunes et 87'000 adultes fument régulièrement du cannabis.

Ces chiffres montrent qu'en dépit de sa prohibition, de la pénalisation (voir chapitre répression) de sa consommation et d'un discours sur la dangerosité de ce produit, la consommation de celui-ci est entrée dans les moeurs.

Nous en déduisons donc que les consommateurs, d'une manière ou d'une autre, invalident les discours irréalistes qui reposent uniquement sur une interdiction pénale non comprise parce que non fondée. Ce décalage entre le discours et la réalité dévalorise les normes que la société met en place qui perdent ainsi de leur crédibilité et de leur légitimité.

L'image que le jeune consommateur porte sur le produit se modifie

Nombre d'adultes ont longtemps estimé que la consommation de cannabis faisait partie de la "révolte" de la jeunesse contre l'autorité. Une enquête de l'ISPA parue au début 2001 montre que 25% des consommateurs réguliers y voient de la rébellion contre 65% qui l'utilisent comme remède contre le stress de la vie quotidienne. S'il y a problème avec la consommation de cannabis, c'est bien sur ce dernier aspect qu'il peut se situer: les exigences induites par notre système de vie et nos valeurs ont sans aucun doute une influence sur la consommation de produits stupéfiants.

2. Qu'est-ce que le cannabis?

Le cannabis est un psychotrope

Au même titre que l'alcool, le cannabis est un psychotrope: c'est-à-dire qu'il modifie la conscience et la perception du monde de celui qui le consomme. Bien que le risque de dépendance soit inférieur à celui de l'alcool ou du tabac, la consommation du cannabis n'est pas à banaliser. Le produit actif du cannabis est le tetrahydrocannabinol, THC.

Les jeunes ont modifié leur rapport à la consommation de cannabis. Dans ce contexte, les discours alarmistes ne peuvent plus être entendus.

Le cannabis est un psychotrope: il modifie la conscience et la perception du monde de celui qui le consomme. Sa consommation n'est donc pas à banaliser.

Des risques

Actuellement, aucune étude n'a pu prouver que la consommation modérée de cannabis soit dangereuse pour la santé. Aucune mort ne peut être à déplorer pour abus de consommation de cannabis seul. La tendance à la dépendance physique est très faible contrairement à la dépendance psychique qui peut intervenir chez les grands consommateurs. On peut toutefois observer les effets nocifs suivants:

- *changement de la notion du temps*
- *diminution de la mémoire à court terme*
- *diminution, à mesure que la dose augmente, de la spontanéité, de l'entrain, des rapports avec le monde extérieur*
- *états anxieux, obnubilation, agressivité*
- *somnolence et fatigue lorsque les effets du THC s'atténuent*
- *éventuels états psychotiques après consommation à haute dose*
- *troubles de l'humeur, des perceptions, de l'orientation*
- *peur de perte de contrôle.*

Il faut relever que les symptômes observés sont très liés non seulement au produit mais aux conditions, au moment et au contexte de sa prise. Par ailleurs, la majorité des effets décrits peuvent aussi apparaître avec bon nombre de médicaments psychoactifs utilisés couramment.

La séparation entre drogues dures et drogues douces est relative

En effet, il peut y avoir une manière dure de consommer des drogues douces. Les modes de consommation, le contexte, l'état de la personne et de ses relations peuvent avoir une influence aussi importante que le produit lui-même.

3. De la prévention à la promotion de la santé

Le passage du cannabis à d'autres drogues n'a jamais été démontré

Il est fréquent que les consommateurs-trices de stupéfiants tels que l'héroïne soient passés par des produits tels que la cigarette, l'alcool ou le cannabis. L'inverse ne l'est pas nécessairement: en effet, la majorité des consommateurs de cannabis ne passent pas à des drogues "plus fortes". La plupart des consommateurs font usage du cannabis de manière plus festive et collective que les usagers d'opiacés. La perception du danger de l'usage de ces produits est aussi fort différenciée dans les études réalisées à ce jour - l'héroïne est jugée dangereuse en termes de santé et de dépendances, contrairement au cannabis.

En termes de prévention, il est important d'être attentifs aux comportements

Du côté des parents, des enseignants, la démotivation d'un jeune à ses études ou à son travail, la diminution de son envie de vivre ou d'établir des relations, les phénomènes d'exclusion devraient être les points d'indication de danger. L'abus de stupéfiants fait souvent partie de différents problèmes que les jeunes rencontrent. Il en est souvent le symptôme.

La consommation fréquente de tabac ou d'alcool est aussi un indicateur de la relation que les jeunes établissent avec la société et les adultes. Ces indicateurs sont à prendre au sérieux. C'est pourquoi il ne faut pas banaliser la consommation de tout produit psychotrope.

Il faut légitimer une interdiction

Aujourd'hui, les jeunes peuvent obtenir toutes les informations qu'ils souhaitent. Il n'est donc d'aucune utilité de "faire peur", et ce, avec un produit qui ne présente, en

L'abus de stupéfiants fait souvent partie de différents problèmes que les jeunes rencontrent. C'est fréquemment le symptôme d'un certain mal être. C'est pourquoi il ne faut pas banaliser la consommation de tout produit psychotrope, notamment de tabac et d'alcool.

La consommation d'alcool, de tabac ou de cannabis n'est pas bonne pour le développement psychique ou physique des enfants.

consommation modérée, que peu de danger. Une interdiction doit donc être légitimée et compréhensible. Sans quoi, elle ne sert à rien et il faut l'abolir.

Protéger les mineurs

La consommation d'alcool, de tabac ou de cannabis n'est pas bonne pour le développement psychique ou physique des enfants. En ce qui concerne le psychisme, l'enfant n'est pas encore suffisamment mature pour vérifier et contrôler ses besoins. Du côté du physique, il grandit encore et l'usage de substances psychotropes peut être néfaste à son évolution. Ce sont les raisons pour lesquelles il est légitime d'établir des règles interdisant la vente de tout produit psychotrope - alcool compris - aux mineurs. Les contrôles doivent être amplifiés et les abus sanctionnés. Les normes posées par les parents, les adultes et les enseignants doivent participer au respect de ces règles de protection de l'enfance.

Lorsque des problèmes d'abus se présentent, donner les moyens à l'école, aux parents, de faire appel aux instances de prévention ou de traitement adéquates.

Age

Le GREAT estime qu'il est inutile de poursuivre les mineurs pour la consommation de produits stupéfiants. Il est par contre indispensable de les mettre en relation avec le réseau de soins psychosociaux lorsque la consommation de stupéfiants est connue.

Il est réaliste de fixer à 16 ans la limite à laquelle les distributeurs de tous les produits psychotropes - alcool, cannabis, tabac ou autres - doivent être poursuivis s'ils vendent de tels produits à des jeunes en dessous de cet âge. Il est préférable de ne fixer qu'une seule limite d'âge pour tous les produits et ceci pour des raisons de facilité d'application. Fixer la limite trop haut - 18 ans par exemple - provoquerait à coup sûr une intensification du marché noir, phénomène qui irait à l'encontre du but poursuivi.

4. Répression

La dépénalisation de la consommation ne fera pas nécessairement passer à d'autres produits

Actuellement, le nombre de jeunes fumant du cannabis ne permet plus de considérer cette pratique comme transgressive. La dépénalisation ne devrait donc avoir que peu d'effet sur ce problème.

La poursuite des petits trafiquants mobilise inutilement la police

Actuellement, dans la majorité des cantons, les forces de police mettent encore une énergie considérable à poursuivre les consommateurs et les petits trafiquants de cannabis. Ces moyens pourraient être utilisés pour traquer le grand trafic et le blanchiment d'argent.

De plus, l'enquête de l'ISPA montre que le trafic de cannabis utilise d'autres canaux de distribution que ceux des autres stupéfiants. Il n'est donc pas utile pour remonter les filières de trafic et ainsi découvrir des trafiquants plus importants.

La législation répressive ou la répression ne sont pas efficaces

Les expériences menées dans les différents pays montrent qu'une législation répressive ou permissive ne change rien au nombre de consommateurs. L'étude de l'ISPA l'a aussi montré, puisque le nombre de consommateurs est plus élevé en Suisse romande - où la répression est plus importante - qu'en Suisse allemande où elle l'est moins.

Par ailleurs, la gravité des peines plus ou moins importantes encourues par les consommateurs n'a, elle non plus, pas d'influence sur la quantité de consommateurs - c'est plutôt la perception des dangers pour la santé qui peut avoir un effet sur les consommateurs.

Les expériences menées dans les différents pays montrent qu'une législation répressive ou permissive ne change rien au nombre de consommateurs.

5. Quelques pistes d'actions concrètes

Par ce chapitre, il ne s'agit pas de donner des recettes mais de proposer quelques pistes pour répondre à des questionnements pour le moins légitimes. Ces pistes se situent tant au niveau des politiques sociales et de santé qu'au niveau de "nouvelles" règles sociales qui peuvent faire l'objet de débats permettant à chaque citoyen d'influer sur ces règles en construction.

Au niveau de la prévention, notre référence est la Charte d'Ottawa qui aborde la question plutôt au niveau de la promotion de la santé. Ainsi, la promotion de la santé devrait permettre à chacun et chacune de rester acteur de sa propre santé, au sens large, en maîtrisant, au maximum, son environnement et notamment permettre à l'individu et au groupe:

- de satisfaire ses besoins en termes de sécurité, de logement, de nourriture, d'environnement, etc.
- d'obtenir l'information et la formation permettant de faire des choix et d'évoluer avec le milieu dans lequel chacun est intégré
- de préserver les liens sociaux
- d'apprendre comment interagir avec son environnement.

Tous ces éléments favorisent et font partie de la prévention. Si une certaine responsabilité individuelle est valorisée, la capacité et la nécessité d'intégrer cette responsabilité individuelle dans le cadre des liens sociaux indispensables à la vie en communauté sont tout aussi indispensables.

Plus concrètement nous souhaitons que:

A l'école

Au sein de l'école, les aspects de prévention sont capitaux. Il s'agit de développer, notamment dans le cadre de

programmes de prévention, la capacité de choix et d'autonomie de l'individu mais aussi de redéfinir les cadres nécessaires à la vie en communauté. La collaboration avec les familles doit être recherchée.

Dans la famille

Valoriser et renforcer les parents dans leur statut et dans leur rôle devient indispensable. Aider à renouer le dialogue avec les jeunes lorsqu'il se rompt est nécessaire. Donner l'accès aux services d'aide et de soins lorsque les parents s'estiment démunis.

Dans les quartiers

Donner la parole aux habitants, laisser une place à chacun des membres de la communauté, permettre un travail communautaire, notamment à travers les centres d'animation de quartier, reste capital en terme de prévention. Il est aussi nécessaire de développer les moyens et les outils favorisant la démocratie dans les quartiers.

Sur le plan politique et législatif

- *définir, coordonner et financer des campagnes de prévention cohérentes au niveau national*
- *interdire la publicité pour les produits psychotropes*
- *punir la vente de tous les produits psychotropes aux mineurs de moins de 16 ans*
- *maintenir une politique sociale qui permette le financement d'actions, de services et d'institutions en adéquation avec les besoins*
- *soutenir financièrement les associations culturelles et sportives de manière à leur éviter la recherche de sponsoring commercial tel que les cigarettes et l'alcool.*

Sur le plan des traitements des problèmes de dépendances

Accorder les moyens financiers pour l'accompagnement et les divers types de traitements des personnes dépendantes.

Il est indispensable d'aider les parents à poser des limites, notamment en ce qui concerne la consommation d'alcool ou de cigarettes.

Références

- Rapport Schild, OFSP, 1996
- Scénarios pour une politique de la drogue, OFSP, 1996
- Dépendances no 5, septembre 1998
- Rapport cannabis de la Commission fédérale pour les problèmes liés aux drogues, OFSP, 1999
- Enquête ISPA sur le phénomène cannabis, mars 2001
- Problèmes posés par la dangerosité des «drogues», rapport du Professeur Bernard Roques au secrétaire d'Etat à la Santé, MILDT, mai 1998
- Bulletin Coroma avril 2001
- Le cannabis, Denis Richard et Jean-Louis Senon, Que sais-je? PUF 1996
- Cannabis: Lettre ouverte aux législateurs, L'esprit frappeur, CIRC, 1997

Annexe 1

Prise de position du GREAT sur le message du Conseil fédéral relatif à la révision de la loi sur les stupéfiants

Le Groupement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicomanies, GREAT, a pris connaissance, avec intérêt, de la proposition de nouvelle loi sur les stupéfiants que le Conseil fédéral va soumettre au Parlement. Les intervenants regroupés au sein du GREAT se réjouissent de la proposition de dépénalisation de la consommation du cannabis répondant ainsi à un souhait que les professionnels du champ des dépendances émettent depuis plusieurs années.

La dépénalisation de la consommation de stupéfiants et de psychotropes tels que le cannabis répond à l'évolution des normes de la société et évite la pénalisation contre-productive et inutile d'une frange importante de la population, en particulier les jeunes. Le GREAT relève que le Conseil fédéral préconise une certaine tolérance en ce qui concerne le commerce du cannabis, acceptant par là qu'un commerce contrôlé est plus efficace, en matière de prévention, qu'un marché noir synonyme de dangers quant à la qualité et aux abus qui lui sont liés. Il regrette toutefois la limite de vente de tels produits fixée à 18 ans, excluant de ce marché contrôlé, la frange de consommateurs de 16 à 18 ans. Une limite à 16 ans aurait été plus proche des réalités et aurait permis une prévention plus efficace. Le GREAT est aussi intéressé à ce que la prescription d'héroïne entre dans la palette des prestations d'aide et de soutien que l'on peut offrir aux personnes dépendantes, répondant ainsi à des besoins spécifiques de ces personnes.

Le GREAT préconise, depuis longtemps, la dépénalisation de tous les stupéfiants. Il estime que le Conseil fédéral aurait pu faire preuve d'un plus grand courage en franchissant ce pas supplémentaire plutôt que d'instaurer un système de possibilités de dérogation à la loi insuffisant et susceptible de créer des inégalités. De plus, le GREAT déplore qu'il ne soit pas fait mention plus explicitement, dans cette nouvelle loi, des psychotropes dits légaux tels que l'alcool et le tabac. En effet, les dépendances liées à ces deux produits provoquent aujourd'hui beaucoup plus de décès et de problèmes que les opiacés. Par ailleurs, le GREAT regrette que la question du financement des institutions résidentielles basées sur l'abstinence ne soit pas clarifiée, ce qui diminue malheureusement la crédibilité de la politique des quatre piliers.

Yverdon-les-Bains, le 12 mars 2001

Annexe 2

Tiré de la Gazette du Tremplin juin 2001

Annexe 3